

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1223

7 juin 2011

SOMMAIRE

3C Umbrella Fund	58690	N.A.C.C.E. S.A.	58702
BBA International Investments Sàrl	58681	Nectar&Ambrosia S.A.	58702
B.M.D. International S.A., SPF	58703	New Europe Directories S.à r.l.	58704
Brand Management s.à r.l.	58691	Objectif Terre Sàrl	58675
Cared S.A.	58693	Pato S.à r.l.	58687
Ceres S.A. SPF	58678	Pecan S.à r.l.	58693
Colours Connection Company S.A.	58701	Rembrandt III S.à r.l.	58688
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	58658	Rembrandt II S.à r.l.	58687
Eurasia Structured Finance No.1 S.A.	58677	Rembrandt IV Sà r.l.	58689
Farmat S.A.	58701	Robe S.A.	58704
Festivalue S.A.	58685	Roma Group Soparfi	58678
GGM 11 S.à r.l.	58693	R&S Schmieden Holztreppe, S.à r.l.	58690
Grimaud S.à r.l.	58688	Schroder Property Services B.V.	58691
Immobilière Laurent Ménager S.à r.l.	58677	Ships & Ferries International S.A.	58677
I.O.S.E.F. 36 S.A.	58690	Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg	58702
Lafor 2 S.à r.l.	58696	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.	58684
Leighton S.A.	58674	Technodesign Consulting S.à r.l.	58691
Linton Properties S.à r.l.	58691	Technodesign Consulting S.à r.l.	58690
Lux Securities SV S.C.A.	58680	TPG-Axon Cube S.à r.l.	58704
M&C Coja S.à r.l.	58683	Witex Pharma S.A.	58688
N.A.C.C.E. S.A.	58702		

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.984.075,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of December, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “DHC Luxembourg IV S.à.r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 121.012. and incorporated on 13 October 2006 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial”) number 2314 of 12 December 2006. The articles of association of the Company were amended for the last time on 9 December 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 264 of 6 February 2010.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, and as scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all:

(A) five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,

(B) thirteen thousand six hundred seventy (13,670) Class H Shares,

(C) fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares,

(D) two thousand eight hundred seven (2,807) Class TT Shares,

(E) three thousand nine hundred fourteen (3,914) Class TS Shares,

(F) twenty four thousand eight hundred eighty seven (24,887) Class U Shares,

(G) fourteen thousand seven hundred and nine (14,709) Class Z Shares,

(H) and five hundred (500) Category X Shares, being a total of eighty thousand six hundred eighty-four (80,684) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

1. Creation of two (2) new classes of shares, namely the Class TL (CG) and the Class TL (I); determination of the rights and obligations of such classes as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company under item 3 of the present agenda; increase of the issued share capital of the Company by the issue of two thousand seven hundred (2,700) Class TL (CG) shares and two thousand seven hundred (2,700) Class TL (I) shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25) to the shareholders of the Company for an aggregate subscription price of one hundred thirty-five thousand Euro (€135,000); subscription to such new shares by the shareholders of the Company and payment of the said subscription price by the contribution in kind of a claim against Tullamore S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 121.002, in the proportions as set forth hereafter:

Subscriber	Number of Class TL (CG) Shares to be subscribed	Subscription price for the number of Class TL (CG) shares to be subscribed	Number of Class TL(I) Shares to be subscribed	Subscription price for the number of Class TL (I) Shares to be subscribed
Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited	781	€ 19,525	781	€ 19,525
Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited	842	€ 21,050	842	€ 21,050
Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited	202	€ 5,050	202	€ 5,050
Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited	727	€ 18,175	727	€ 18,175
Officers Nominees Limited	148	€ 3,700	148	€ 3,700
Total shares	2,700	€ 67,500	2,700	€ 67,500

and confirmation of the subscription price of such new shares and valuation of the contribution in kind with respect to the subscription price of the new shares;

2. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-eight thousand and twenty-five Euro (€ 168,025), without payment to the shareholders of the Company, by the cancellation of all two thousand eight hundred seven (2,807) Class TT Shares and all three thousand nine hundred fourteen (3,914) Class TS Shares; allocation of the share capital reduction amount in absorption of losses (if any) and the share capital reduction amount remaining after such allocation to the share premium of the Company; and consequential amendment of the articles of incorporation of the Company as set forth in item 3 of the present agenda, including the deletion of all references to such shares and classes;

3. Amendment and restatement of the Company's articles of incorporation substantially in the form attached to the proxy for the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company.

Thereafter, the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to create two (2) new classes of shares, namely the Class TL (CG) and the Class TL (I), and to determine the rights and obligations of such classes as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company under the third resolution below.

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by the issue of two thousand seven hundred (2,700) Class TL (CG) shares and two thousand seven hundred (2,700) Class TL (I) shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25), to the shareholders of the Company for an aggregate subscription price of one hundred thirty-five thousand Euro (€ 135,000).

Thereupon, the shareholders of the Company, represented by Me Toinon Hoss, prenamed, subscribed to all two thousand seven hundred (2,700) Class TL (CG) shares and two thousand seven hundred (2,700) Class TL (I) shares and fully paid the subscription price of such new shares of twenty-five Euro (€ 25) per share, being a total subscription price of one hundred thirty-five thousand Euro (€ 135,000), in the proportions as set forth in the above agenda by the contribution in kind of a claim against Tullamore S.à r.l., prenamed.

Evidence of such contribution in kind to the Company was shown to the undersigned notary. The contribution in kind has been the subject of a valuation report of the Company's board of managers, the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the Board of Managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to € 135,000 being equal to the subscription price of € 135,000 of all 2,700 Class TL (CG) Shares and 2,700 Class TL (I) Shares to be issued against such Contribution in Kind so that the total aggregate value of the Contribution in Kind corresponds to the total subscription price of all the Shares to be issued."

It was resolved to confirm the subscription price of such new shares and the valuation of the contribution in kind with respect to the subscription price of the new shares so issued.

Second resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-eight thousand and twenty-five Euro (€ 168,025), without payment to the shareholders of the Company, by the cancellation of all two thousand eight hundred seven (2,807) Class TT Shares and all three thousand nine hundred fourteen (3,914) Class TS Shares and to allocate the share capital reduction amount in absorption of losses (if any) and the share capital reduction amount remaining after such allocation to the share premium of the Company. It is further resolved to consequentially amend the articles of incorporation of the Company as set forth under the third resolution hereof, including the deletion of all references to such shares and classes.

Third resolution

It is resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in their entirety to be read as follows:

Art. 1. Denomination. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l." (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million nine hundred and eighty-four thousand and seventy-five Euro (€1,984,075) divided into

- five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,
- thirteen thousand six hundred seventy (13,670) Class H Shares,
- fifteen thousand one hundred and twenty (15,120) Class K Shares,
- two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (CG) Shares,
- two thousand and seven hundred (2,700) Class TL (I) Shares,
- twenty four thousand eight hundred eighty seven (24,887) Class U Shares,
- fourteen thousand seven hundred and nine (14,709) Class Z Shares, and
- five hundred (500) Category X Shares,

each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Linked Classes).

5.3 Each Class of Shares (or as the case may be Linked Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Linked Classes) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class B relates to the Balta Investment,

Class H relates to the HellermannTyton Investment,

Class K relates to the DH K Investment,

Class TL(CG) and Class TL(I) (being Linked Classes) relate to the TL Investment,

Class U relates to the UUTTAA Investment, and

Class Z relates to the DH Z Investment.

Category X is not related to a Specific Investment.

5.4 In relation to each Specific Investment, the Board of Directors will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares (or Linked classes) and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) («Instruments») in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.4.6 the net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.4.7 In case of Linked Classes the Board may decide (but shall not be obliged to) to within the relevant compartment establish internal accounts per relevant class of the Linked Classes on the basis of the economic entitlements of the Linked Classes respectively and apply the above provisions mutatis mutandis.

5.5 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Cancellation Value per Share for the repurchased Linked Class).

6.3 The Board of Directors shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Available Amount for the repurchased Linked Class) (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than eight (8) days (together, the «Interim Accounts»).

6.4 The «Cancellation Value per Share» shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled and the «Linked Class Cancellation Value per Share» shall be calculated by dividing the Linked Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The «Class Cancellation Amount» and the Linked Class Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts (and in the case of a Linked Class, the Entitlement of that Class).

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount (and in case of a Linked Class, the Linked Class Cancellation Amount for the Linked Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Linked Class Available Amount) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be higher than the Class Available Amount (respectively the Linked Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) will become due and payable by the Company.

Art. 7. Board of Directors.

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Directors appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Directors need not be Shareholders. The Board of Directors shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise)

of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1 The Board of Directors may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors, or by any two Board Members with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.4 Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication. Meetings of the Board of Directors may in all circumstances also be held by way of conference call or by other similar means of communication only.

8.5 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by two Directors or as resolved by the Board.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.

9.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Directors has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any two Board Members.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Director and Officer Indemnification.

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Director or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

Art. 12. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the «non-Shareholders») shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 13. Shareholder Decisions.

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12:00 am. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Annual Accounts, Auditor.

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Directors.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 16. Dividends.

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available pre-

mium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions below. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.4 Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class subject to the above and in the case of Linked Classes, as per the Entitlements of the relevant Linked Class.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment (and in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes). Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes):

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the «Class Surplus») shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes).

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions. Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time

Board or Board of Directors means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time

Capital Gains means any gain or profits of the Company arising from a disposal, transfer or like operations of the CG Portion of the relevant Specific Investment.

Category X means the category X of Shares

CG Portion means within a Specific Investment the shares referred to as “CG” shares in the relevant subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains;

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Class means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class TL(CG) Entitlement means the entitlement of the Class TL(CG) Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source

Class TL(I) Entitlement means the entitlement of the Class TL(I) Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains

DH K Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH K (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

DH K means DH K S.à.r.l.(RCS B 124.642)

DH Z Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Z (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

DH Z means DH Z S.à.r.l.(RCS B 124.638)

Directors means the members of the Board (gérant) from time to time.

Entitlements means the respective economic entitlements of the classes composing the relevant Linked Classes, and in the case of the Linked Classes TL, the Class TL(CG) Entitlement and the Class TL(l) Entitlement respectively

HellermannTyton Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in HellermannTyton (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

HellermannTyton means HellermannTyton S.à.r.l. (RCS B122.121)

Investment Losses Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Directors) and the Company's non recoverable losses.

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Directors) and the Company's non recoverable losses.

Linked Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, subject however the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof.

Linked Classes means two or more Classes of Shares which relate to the same Specific Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e. the relevant Entitlement) with respect to such Specific Investment and "Linked Class" means any thereof

Linked Classes TL means the Class TL(CG) and Class TL(l)

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Simple Class means a single class which alone relates to a Specific Investment

TL Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise of series or class TL in Tullamore (and the underlying assets, subsidiaries and entities) relating to the investment in Tullamore Omega Limited

Tullamore means Tullamore S.à.r.l. (RCS B 121.002)

UUTTAA Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in UUTTAA (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

UUTTAA means UUTTAA S.à.r.l.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation."

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present extraordinary general meeting are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de décembre,

pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «DHC Luxembourg IV S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.012, et constituée le 13 octobre 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 2314 du 12 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 décembre 2009 suivant acte reçu du notaire soussigné, prénommé, publié au Mémorial numéro 264 du 6 février 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, et comme scrutateur Me Sascha Nolte, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les:

- (A) cinq mille soixante-dix sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
- (B) treize mille six cent soixante dix (13.670) Parts Sociales de Classe H,
- (C) quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K,
- (D) deux mille huit cent sept (2.807) Parts Sociales de Classe TT,
- (E) trois mille neuf cent quatorze (3.914) Parts Sociales de Classe TS,
- (F) vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (24.887) Parts Sociales de Classe U,
- (G) quatorze mille sept cent neuf (14.709) Parts Sociales de Classe Z, et
- (H) cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie X,

représentant un total de quatre-vingts mille six cent quatre-vingt-quatre (80.684) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Création de deux (2) nouvelles classes de parts sociales, à savoir la Classe TL(CG) et la Classe TL(I); détermination des droits et obligations de ces classes tels qu'indiqués dans les statuts modifiés et refondus de la Société conformément au point 3 du présent ordre du jour; augmentation du capital social émis de la Société par l'émission de deux mille sept cent (2.700) parts sociales de Classe TL(CG) et deux mille sept cent (2.700) parts sociales de Classe TL(I), d'une valeur de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, aux associés de la Société pour un prix de souscription total de cent trente-cinq mille Euros (€ 135.000); souscription à ces nouvelles parts sociales par les associés de la Société et libération de ce prix de souscription par l'apport en nature d'une créance envers Tullamore S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro Luxembourg B 121.002, dans les proportions ci-dessous:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales de Classe TL(CG) devant être souscrites	Prix de souscription pour le nombre de Parts Sociales de Classe TL(CG) devant être souscrites	Nombre de Parts Sociales de Classe TL(I) devant être souscrites	Prix de souscription pour le nombre de Parts Sociales de Classe TL(I) devant être souscrites
Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited	781	€ 19.525	781	€ 19.525
Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited	842	€ 21.050	842	€ 21.050
Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited	202	€ 5.050	202	€ 5.050
Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited	727	€ 18.175	727	€ 18.175
Officers Nominees Limited	148	€ 3.700	148	€ 3.700
Total shares	2.700	€ 67.500	2.700	€ 67.500

et confirmation du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales par l'apport en nature en relation avec le prix de souscription des nouvelles parts sociales;

2. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-huit mille vingt-cinq Euros (€ 168.025) sans paiement aux associés de la Société, par l'annulation de toutes les deux mille huit cent sept (2.807) Parts Sociales de Classe TT et de toutes les trois mille neuf cent quatorze (3.914) Parts Sociales de Classe TS; allocation du montant de la réduction du capital social en absorption des pertes (le cas échéant) et le solde du montant de la réduction du capital social après cette allocation à la prime d'émission de la Société; et modification subséquente des statuts de la Société tel qu'indiqué au point 3 du présent ordre du jour, y compris la suppression de toutes les références à ces parts sociales et classe;

3. Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la procuration pour la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société.

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé de créer deux (2) nouvelles classes de parts sociales, à savoir la Classe TL(CG) et la Classe TL(I), et de déterminer les droits et obligations de ces classes tels qu'indiqués dans les statuts modifiés et refondus de la Société conformément à la troisième résolution ci-après.

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par l'émission de deux mille sept cent (2.700) parts sociales de Classe TL(CG) et deux mille sept cent (2.700) parts sociales de Classe TL(I), d'une valeur de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, aux associés de la Société pour un prix de souscription total de cent trente-cinq mille Euros (€ 135.000).

A la suite de quoi, les associés de la Société, représentés par Me Toinon Hoss, prénommée, ont souscrit à toutes les deux mille sept cent (2.700) parts sociales de Classe TL(CG) et deux mille sept cent (2.700) parts sociales de Classe TL(I) et ont entièrement libéré le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune, représentant un prix de souscription total de cent trente-cinq mille Euros (€ 135.000), par l'apport en nature d'une créance envers Tullamore S.à r.l., prénommé.

Preuve de l'apport en nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société, dont la conclusion est la suivante: «Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur total de l'Apport en Nature correspond à € 135.000, étant égal au prix de souscription de € 135.000 de toutes les 2.700 Parts Sociales de Classe TL(CG) et 2.700 Parts Sociales de Classe TL(I) devant être émises en contrepartie de cet Apport en Nature de sorte que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond au prix de souscription total de toutes les Parts Sociales devant être émises.»

Il a été décidé de confirmer le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales et l'évaluation de l'apport en nature en relation avec le prix de souscription des nouvelles parts sociales ainsi émises.

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-huit mille vingt-cinq Euros (€ 168.025) sans paiement aux associés de la Société, par l'annulation de toutes les deux mille huit cent sept (2.807) Parts Sociales de Classe TT et de toutes les trois mille neuf cent quatorze (3.914) Parts Sociales de Classe TS et d'allouer le montant de la réduction du capital social en absorption des pertes (le cas échéant) et le solde du montant de la réduction du capital social après cette allocation à la prime d'émission de la Société. Il est ensuite décidé de modifier en conséquence les statuts de la Société tel qu'indiqué à la troisième résolution ci-après, y compris la suppression de toutes les références à ces parts sociales et classe.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier et refonder les statuts de la Société dans leur intégralité afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l.» (la «Société») régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet Social. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, certificats de créance, notes, certificats préférentiels et autres valeurs mobilières de toute espèce et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter de quelque manière que ce soit et octroyer des sûretés sur ses emprunts et procéder par voie privée à l'émission d'obligations et de certificats de créance ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle

pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

4.4 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille soixante-quinze Euros (€ 1.984.075) divisé en

- cinq mille soixante-dix-sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
- treize mille six cent soixante-dix (13.670) Parts Sociales de Classe H,
- quinze mille cent vingt (15.120) Parts Sociales de Classe K,
- deux mille sept cent (2.700) Parts Sociales de Classe TL (CG),
- deux mille sept cent (2.700) Parts Sociales de Classe TL (I),
- vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept (24.887) Parts Sociales de Classe U,
- quatorze mille sept cent neuf (14.709) Parts Sociales de Classe Z, et
- cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (€25) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises dans des classes de Parts Sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Liées).

5.3 L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, des Classes Liées s'il en est spécifié ainsi) aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Liées) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dûs par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La classe B est relative à l'Investissement Balta,

la classe H est relative à l'Investissement HellermannTyton,

la classe K est relative à l'Investissement DH K,

la classe TL(CG) et la classe TL(I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement TL,

la classe U est relative à l'Investissement UUTTAA,

la classe Z est relative à l'Investissement DH Z, et

la catégorie X n'est pas relative à un Investissement Spécifique.

5.4 Le Conseil de Gérance de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique, un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée (ou Classes Liées) ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats représentatifs de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis de temps à autre par, à la Société par, ou à, son(s) associé(s) (les «Investissements») en relation avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.4.2 tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique concerné ou au fonctionnement ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au pro rata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments pertinents auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment («Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.4.7 Dans le cas de Classes Liées, le Conseil peut décider (mais n'est pas obligé), dans les limites du compartiment concerné, d'établir des comptes internes par classe de Classes Liées concernée sur base des droits économiques des Classes Liées respectives, et d'appliquer les dispositions qui précèdent mutatis mutandis.

5.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Annulation d'une classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité nécessaires prévus pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les Détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée (et dans le cas de Classes Liées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée).

6.3 Le Conseil de Gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (et dans le cas de Classes Liées, le Montant Disponible de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée) (toujours sous réserve du montant des bénéfices, primes et réserves disponibles de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui seront préparés sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois pas plus anciens que huit (8) jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée et la «Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée» sera calculée en divisant le Montant d'Annulation de la Classe Liée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» et le Montant d'Annulation de la Classe Liée sont un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires (et dans le cas de Classes Liées, des Droits de cette Classe).

6.6 Toujours sous réserve du montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe (et dans le cas d'une Classe Liée, le Montant d'Annulation de la Classe Liée pour la Classe de Parts Sociales Liée devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe Liée) sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe (respectivement le Montant Disponible de la Classe Liée) et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société.

6.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée tel que déterminé par le Conseil de Gérance nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment consignée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments aux Membres du Conseil, la conclusion ou la modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance est prise par l'Assemblée Générale des Associés à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres.

8.2. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant la réunion, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (d'au moins deux (2) heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une réunion par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également être tenues en toutes circonstances par le seul biais d'une conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par le président du Conseil ou deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.

9.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est dirigeant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité de dirigeant, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêché de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou

d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales à des Personnes autres que les Associés (les «non-Associés») seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

Art. 13. Décisions des Associés.

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou de la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier exprès aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité telle que prévue dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas où, et aussi longtemps que, la Société compte plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 14. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels, Commissaire aux comptes.

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 16. Dividendes.

16.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total de la Société sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le solde du bénéfice net total peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2 Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, desquels il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant total à distribuer ne pourra pas excéder les bénéfices net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe).

16.3 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.4 La distribution à une Classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée sous réserve de ce qui précède, et dans le cas de Classes Liées, en fonction des Droits de la Classe Liée concernée.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné (et dans le cas de Classes Liées, par rapport aux Droits de chaque Classe à l'intérieur de ces Classes Liées). Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées):

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif concerné sera alloué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs concernés de cette Classe de Parts Sociales (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées).

Art. 18. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 19. Définitions.

Associés	Signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société
Catégorie X	Signifie la catégorie X de Parts Sociales
Classe	Signifie une Classe de Parts Sociales ou Classes de Titres émis par la Société en relation avec un Investissement Spécifique
Classes Liées	Signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent au même Investissement Spécifique et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (i.e. les Droits concernés) en relation avec cet Investissement Spécifique et «Classe Liée» signifie l'une d'elles.
Classes Liées TL	Signifie la Classe TL(CG) et la Classe TL(I)
Classe Simple	Signifie une seule classe qui, seule, se rapporte à un Investissement Spécifique

Conseil ou Conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société de temps à autre
DH K	Signifie DH K S.à r.l. (RCS B 124.642)
DH Z	Signifie DH Z S.à r.l. (RCS B 124.638)
Droits	Signifie les droits économiques des classes composant les Classes Liées concernées, et dans le cas de Classes Liées TL, le Droit de la Classe TL(CG) et le Droit de la Classe TL(I), respectivement
Droit de la Classe TL(CG)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe TL(CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes, des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source
Droit de la Classe TL(I)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe TL(I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes, des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital
Gérants	Signifie les membres du Conseil de temps à autre
HellermannTyton	Signifie HellermannTyton S.à r.l. (RCS B 122.121)
Investissement DH K	Signifie l'investissement par voie de parts sociales, prêts, certificats d'obligations préférentielles ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH K (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents)
Investissement DH Z	Signifie l'investissement par voie de parts sociales, prêts, certificats d'obligations préférentielles ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH Z (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents)
Investissement	Signifie l'investissement par voie de parts sociales, prêts, certificats d'obligations préférentielles ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans HellermannTyton (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents)
HellermannTyton	
Montant Disponible de Classe	Signifie le montant total des bénéfices nets, réserves disponibles et primes de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts
Montant Disponible de la Classe Liée	Signifie le montant total des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base.
Parts Sociales	Signifie les parts sociales de la Société
Pertes d'Investissement	Signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement Spécifique concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique respectif) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculée à partir des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et des pertes non recouvrables de la Société
Portion CG	Signifie, dans les limites d'un Investissement Spécifique, les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans la filiale concernée de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces parts sociales CG ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital
Revenus du Capital	Signifie tout revenu ou bénéfices de la Société résultant d'une disposition, d'un

	transfert ou d'opérations similaires de la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné
Revenu Net d'Investissement	Signifie tout revenu résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales, étant le revenu net de toute disposition partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des apports de toute sorte) de même que tous dividendes ou autres distributions, intérêts, revenu, remboursement du principal ou autre revenu résultant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tous montants des bénéficiaires (en relation avec l'Investissement concerné) reportés, tout en déduisant tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculé à partir des frais d'exploitation de la Société (calculée à partir des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et des pertes non recouvrables de la Société)
Statuts	Signifie les statuts de la Société de temps à autre
Investissement TL	Signifie l'investissement par voie de parts sociales, prêts, certificats d'obligations préférentielles ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement de séries ou classes TL dans Tullamore (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents) relatives à l'investissement dans Tullamore Omega Limited
Tullamore	Signifie Tullamore S.à r.l. (RCS B 121.002)
Investissement UUTTAA	Signifie l'investissement par voie de parts sociales, prêts, certificats d'obligations préférentielles ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans UUTTAA (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents)
UUTTAA	Signifie UUTTAA S.à r.l.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, R. BEYER, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60084. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011037440/956.

(110041273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Leighton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.639.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 mars 2011

Reconduction du mandat de l'Administrateur unique à savoir Monsieur Luc SUNNEN, né le 22/12/1961 à Luxembourg et demeurant au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, jusqu'à l'assemblée générale annuelle d'approbations des comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
LEIGHTON S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011044946/16.

(110049437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Objectif Terre Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.831.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Monsieur Stéphane COLLIGNON, géologue, demeurant à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 30, rue Pasteur.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, tous travaux de prestations de services administratifs de bureau, les études et conseils en géologie ainsi que toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant directement ou indirectement.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de «OBJECTIF TERRE SARL».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Frisange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Stéphane COLLIGNON, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de sept cent vingt euros (EUR 720,00).

Décision de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Stéphane COLLIGNON, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: COLLIGNON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2011. REM 2011 / 368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011043897/91.

(110049674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Eurasia Structured Finance No.1 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.361.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 8 avril 2011
("l'Assemblée")

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, enregistrée sous le numéro B65477 et ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L- 1471 Luxembourg en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011052995/17.

(110059414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Immobilière Laurent Ménager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.288.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés tenue à Luxembourg le 1^{er} mars 2011, que l'Assemblée a pris, entre autre, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est transféré à L-2714 Luxembourg au 2, rue du Fort Wallis;
- 2) Suite à la démission de gérante de Melle Daniela GROSSI, demeurant à Milan, est nommé gérant de la société pour une durée de 6 (six) ans, Giannino Stefano, dit Stéphane BOSI, Directeur de Banque, né à Monticelli (Italie) le 27 avril 1953, demeurant à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener. Son mandat viendra à échéance le 1^{er} mars 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Pour extrait conforme

IMMOBILIERE LAURENT MENAGER

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2011044932/20.

(110049395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mars 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Theodoros KEFALONITIS, armateur, demeurant au 2, Iasonos Street, 185 37 Piraeus (Grèce), Administrateur de catégorie «B» et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Costantino TOMASOS, armateur, demeurant au 57, Artemonos, 185 37 Piraeus (Grèce), Administrateur de catégorie «A»;
- Monsieur Ioannis PANTELIDIS, armateur, demeurant 2, Iasonos Street, Piraeus 185 37 (Grèce), Administrateur de catégorie «B».

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011054534/25.

(110061428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Roma Group Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 122.787.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, avec siège au 31 Val Sainte Croix, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011045022/11.

(110049363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Ceres S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 159.787.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Thierry JANNOT, administrateur de société, de nationalité Française, né à Paris (France) le 7 mai 1962, demeurant à CH-1095 Lutry, 73, Route de Lavaux (Suisse),

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de «CERES S.A. SPF» (la Société)

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter

même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-EUR) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Envers la Société, les actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Dans le cas où la société est détenue par un actionnaire unique, celle-ci pourra être gérée par un administrateur unique.

Art. 6. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion doit être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, celle-ci sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Thierry Yvan JANNOT, pré-désigné, et libérées entièrement par le souscripteur pré-désigné moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un milles EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,00.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommée administrateur unique:

Red Lion International Management S.A., immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B149112, ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur et ayant désigné comme représentant permanent aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2011, Monsieur Leonard Engelbertus DE WAAL, administrateur de sociétés, né à S'Gravenhage (Pays-Bas) le 21 octobre 1947, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

PKF ABAX AUDIT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142867 et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

4. Le siège de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

5. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. JANNOT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2011. Relation: MER/2011/561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043232/129.

(110048762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Lux Securities SV S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.259.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant que Commissaire Membre du Conseil de Surveillance de la société sus mentionnée avec date effective au 16 mars 2011.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2011.

Saphia Boudjani.

Référence de publication: 2011044981/10.

(110049356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

BBA International Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.300.172.060,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.091.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA Overseas Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Balderton Street, London, W1K 6TL, United Kingdom,

here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "BBA International Investments S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and its principal place of business at 20, Balderton Street, London, W1K 6TL, United Kingdom, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public established in Luxembourg, on 5 October 1999, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 972 dated 17 December 1999, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.091 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 26 August 2010, by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2323 dated 29 October 2010 (the "Articles").

II.- That the 2,569,510 (two million five hundred sixty-nine thousand five hundred ten) shares having a nominal value of USD 506 (five hundred six United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 17 March 2011 of the current financial year of the Company having started on 8 September 2010;
3. Determination of the opening and closing dates of the subsequent financial year to start on 18 March 2011 and end on 22 March 2011;
4. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years to respectively 23 March and 22 March;
5. Subsequent amendment of article 23 and article 24, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 8 September 2010 as at 17 March 2011 instead of 7 September 2011.

Third resolution:

It is resolved to fix the opening and closing dates of the subsequent financial year of the Company on 18 March 2011 and end on 22 March 2011

Fourth resolution:

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 23 March and 22 March.

Fifth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 23 and article 24, paragraph 1 (the other paragraph of article 24 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

“ **Art. 23. Financial year.** The financial year begins on 23 March and ends on 22 March.”

“ **Art. 24. Balance sheet.** Each year, on 22 March, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

(...)”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,200.-

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois du mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA Overseas Holdings Limited, une société constituée selon le droit anglais et gallois, ayant son siège social sis au 20 Balderton Street, Londres, W1K 6TL, Royaume Uni,

ici représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «BBA International Investments S.à r.l.», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et son principal établissement au 20, Balderton Street, Londres, W1K 6TL, Royaume Uni, constituée par un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire public établi à Luxembourg, le 5 octobre 1999, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 972 daté du 17 décembre 1999, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.091 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié pris le 26 août 2010 par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au «Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2323 daté du 29 octobre 2010 (les «Statuts»).

II.- Que les 2.569.510 (deux millions cinq cent soixante-neuf mille cinq cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 506 USD (cinq cent six Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 17 mars 2011 de l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010;
3. Détermination des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant, respectivement aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011;
4. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 23 mars et 22 mars;

5. Modification subséquente de l'article 23 et de l'article 24, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010 au 17 mars au lieu du 7 septembre 2011.

Troisième résolution:

Il est décidé de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant, respectivement aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011.

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 23 mars et 22 mars.

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 23 et l'article 24, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 24 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 23. Année sociale.** L'exercice social commence le 23 mars et se termine le 22 mars.»

« **Art. 24. Bilan.** Chaque année, le 22 mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

(...)».

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.200.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12749. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042562/149.

(110048161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

M&C Coja S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 134.252.

Extrait de résolution prise par l'associé unique en date du 08 avril 2011

Il est décidé de transférer le siège de la société de l'adresse actuelle 13, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg au 3, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour M&C COJA S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011049825/13.

(110055909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Im Jahre zweitausendelf, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.", mit Sitz in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 87.351, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1124 vom 25. Juli 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Paul WEILER, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg welcher zum Schriftführer Herr Bruno VANDERSCHULDEN, Betriebswirt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Olivier SCHMIDT-BERTEAU, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien des alleinigen Aktionärs bei; welche Liste von dem Vertreter des alleinigen Aktionärs, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von dem alleinigen Aktionär ausgestellte Vollmacht wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, wurden Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Satzungsänderung zu Artikel 8 - Verlegung der ordentlichen Generalversammlung auf den 3. Mittwoch des Monats April um 11.00 Uhr.

2.- Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und die Versammlung fasst nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Datum der ordentlichen Generalversammlung auf den 3. Mittwoch des Monats April zu verlegen und somit den vierten Satz von Artikel 8 der Satzung wie folgt umzuändern:

„ **Art. 8. (Vierter Satz).** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt am dritten Mittwoch des Monats April um 11.00 Uhr.“

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 750 Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. VANDERSCHULDEN, O. SCHMIDT-BERTEAU, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12122. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Stempelpapier erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Luxembourg, den 24. März 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011044206/49.

(110049372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Festivalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 159.829.

— STATUTS

L'an deux mille onze. Le vingt-trois février.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

1) Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

2) La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338,

ici représentée par Madame Nadine CARELLE, prénommée, agissant en sa qualité de gérante,

Lesquelles comparantes, présentes ou représentées ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

FESTIVALUE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet la promotion d'événements culturels, la promotion d'artistes, l'activité de tourneur d'artiste, la production de manifestations culturelles, le conseil en marketing, le conseil en marketing web, la vente publicitaire, la location diverse, la gestion et création de sites web, la vente de billets spectacle, la vente merchandising.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Nadine CARELLE, prénommée, QUATRE-VINGT-DIX NEUF ACTIONS	99
2) La société FIDUCIAIRE C.G.S., prénommée, UNE ACTION	<u>1</u>
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à deux.

Sont nommés administrateurs:

- a) Mademoiselle Assia DERGUIANI, assistante de direction, née à Hayange (France) le 17 novembre 1982, demeurant à F-57290 Fameck, 4, avenue François Mitterrand
- b) Mademoiselle Anaïs Madi Lucie VERITA, assistante comptable, née à Villers-Semeuse (France) le 09 janvier 1989, demeurant à F-54430 Réhon, 28, rue Aubrion
- c) Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Madame Nadine CARELLE, prénommée, ici présente, Mademoiselle Anaïs VERITA, prénommée, ici présente, Mademoiselle Assia DERGUIANI, prénommée, ici présente, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Madame Nadine CARELLE, prénommée est nommée administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Carelle, Derguiani, Verita, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2011. Relation: EAC/2011/2693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011043797/122.

(110049567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Pato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.653.

Avec effet au 17 mars 2011, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. a dénoncé tout office de domiciliation de la société PATO S.à r.l., société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.653.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011045005/10.

(110049358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Rembrandt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.389.950,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.972.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire de la Société en date du 28 février 2011 que le mandat de Mme. Sophie Van Oosterom en tant que gérante unique de la Société est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme

Rembrandt II S.à r.l.

Mlle Axelle De Donker

Référence de publication: 2011045016/16.

(110049443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Rembrandt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 88.973.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire de la Société en date du 28 février 2011 que le mandat de M. Kevin Dinnie en tant que gérant unique de la Société est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme

Rembrandt III S.à. r.l.

Mlle Axelle De Donker

Référence de publication: 2011045017/16.

(110049440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Grimaud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.894.

La dénomination de l'associé unique de la Société a changé. Il convient désormais de noter Ardstone Capital Limited et non Cornerstone Capital Management Limited.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050335/12.

(110056331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Witex Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
R.C.S. Luxembourg B 156.865.

L'an deux mil onze, le quinze mars,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ABH FIDUCIAIRE Sarl, établie et ayant son siège social à CH-1475 FOREL, 34, route de la Condémine, inscrite au registre de commerce du canton de Fribourg (Suisse) sous le numéro 40.461,

représentée par Monsieur Marc BOSSARD, né le 9 juin 1957 à Charleroi, demeurant à professionnellement à CH-1475 FOREL (Suisse), 34, route de la Condémine,

lui-même représentée aux présentes par Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur" par toutes les parties comparantes et par le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois

WITEX PHARMA S.A.

établie et ayant son siège social à L-9752 HAMIVILLE, 5, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 22 novembre 2010,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 156.865, laquelle partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler, qui désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Madame Joëlle WURTH.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentais. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-9514 WILTZ, 52, rue des Charretiers.

Modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-9514 WILTZ, 52, rue des Charretiers.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . alinéa 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties sont solidairement tenues du paiement des frais découlant des présentes, ce qui est expressément reconnu par elles.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant; date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 16 mars 2011. Relation: RED/2011/571. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 mars 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011044123/63.

(110049000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Rembrandt IV Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.275,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.974.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 février 2011 que le mandat de M. Rodolpho Amboss en tant que gérant unique de la Société est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme

Rembrandt IV S.à r.l.

Mlle Axelle De Donker

Référence de publication: 2011045021/16.

(110049410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Technodesign Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011045035/11.

(110049419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 120.774.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.04.2011

Les actionnaires de la société I.O.S.E.F. 36 S.A. réunis le 12.04.2011 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Accepter la démission de Monsieur Eliahou COHEN de son mandat d'administrateur;
2. Accepter la démission de la société MGI FISOGEST S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes;
3. Révoquer de Madame Marie-Anne BOON de son mandat d'administrateur;
4. Nommer la société LDF DIRECTOR I LTD., établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambres, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1070671, représentant par leur directeurs actuellement en fonctions, au poste de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 12.04.2011.

Référence de publication: 2011053046/18.

(110059635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

3C Umbrella Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.814.

Le Conseil d'Administration de la société 3C UMBRELLA FUND a décidé, par résolution circulaire en date du 14 avril 2008, de transférer, avec effet au 21 avril 2008, le siège social de la Société de l'adresse «2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg» vers l'adresse «13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Pour 3C UMBRELLA FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

Fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011045042/16.

(110049415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

R&S Schmieden Holztreppe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 13, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 113.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011047895/10.

(110053414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Schroder Property Services B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.424.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Avril 2011.

Myriam Vigneron.

Référence de publication: 2011047900/10.

(110053481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Linton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.818.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signés en date du 16 décembre 2010, avec effet à ce jour, que la société Prespa Holdings Limited, une société de droit de Guernesey ayant son siège social à Second Floor Elisabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port GY1 1EW Guernsey, Guernesey, a cédé 800 parts sociales ordinaires et 200 parts sociales privilégiées qu'elle détenait dans la société Linton Properties S.à. r.l. à la société Realco International Group LLC, une société de droit des Etats-Unis (Californie), ayant son siège social à 3129 Quimby Street, San Diego CA 92106, Californie (Etats-Unis).

La société Realco International Group LLC est désormais l'associée unique de la Société.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011053104/18.

(110059477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**Technodesign Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brand Management s.à r.l.).**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.887.

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Vincent ILARDO, gérant de société et architecte, né à Montegnée (Belgique) le 27 novembre 1974, demeurant à B-4340 Villers l'Évêque, rue J. Désira, 12, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "BRAND MANAGEMENT s. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 26 419), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.887, - constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1830 du 24 juillet 2008,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. - Cession de parts sociales

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 4 mars 2011, Monsieur Fabrice GOBILLON, demeurant à B-5502 Thynes, Chemin de Lisogne, 13 et Monsieur Alain WILMOTTE, demeurant à B-1325 Corroy-le-Grand, rue du Manypré, 12 ont cédé sous les garanties de droit à Monsieur Vincent ILARDO, comparant, ce acceptant, cent (100) parts sociales qu'ils détenaient ensemble dans la prédite société "BRAND MANAGEMENT s. à r.l.".

Le cessionnaire s'est trouvé subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 4 mars 2011. Le cessionnaire a participé aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

La prédite cession de parts sociales, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Monsieur Vincent ILARDO, préqualifié, déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants Monsieur Fabrice GOBILLON et Monsieur Alain WILMOTTE.

Suite à la prédite cession, les parts sociales appartiennent actuellement en totalité à Monsieur Vincent ILARDO, préqualifié.

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Vincent ILARDO, seul associé de la société "BRAND MANAGEMENT s. à r.l.", a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de «BRAND MANAGEMENT s. à r.l.» en «TECHNODESIGN CONSULTING s.à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de TECHNODESIGN CONSULTING s. à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide:

a) de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. al. 1^{er}** . La société a pour objet la prestation de services de consultation, ainsi que la recherche technique et le design dans le domaine du bâtiment.»

b) d'insérer audit article 3 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«Elle a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Alain WILMOTTE comme gérant unique de la société et lui donne décharge de son mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Vincent ILARDO, préqualifié, en qualité de gérant unique, pour une durée indéterminée.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Lequel gérant unique, Monsieur Vincent ILARDO, préqualifié, déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom de la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil et de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds ayant servi au paiement du prix des parts sociales cédées ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ILARDO, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 mars 2011. Relation: CAP/2011/946. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 21 mars 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011044899/75.

(110049413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Cared S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 100.953.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011048001/11.

(110054443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pecan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.250.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2011

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet au 15 avril 2011.

- Sont nommés gérants de la Société avec effet au 15 avril 2011 et pour une durée indéterminée:

* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054453/22.

(110060850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

GGM 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 2, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 159.803.

STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- IP Finance II, LLC, une société existant et gouvernée par les lois des Etats-Unis d'Amérique du Nord, ayant son siège social à NY-10538 Larchmont, 69, Prospect Avenue, (Westchester, New York, Etats-Unis d'Amérique du Nord) inscrite au Secretary's Office de Delaware sous File N° 48153430, ici représentée par Monsieur Nicolas DIDIER, Président et C.E.O. de la société, né à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 1951, demeurant à NY10538 Larchmont, 69, Prospect Avenue (Westchester, New York, Etats-Unis d'Amérique du Nord)

2.- Monsieur Geoffroy DIDIER, né à Washington D.C. (Etats-Unis de l'Amérique du Nord) le 16 avril 1980, demeurant à L-2740 Luxembourg, 2, rue Nicolas Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de “GGM 11 S.à r.l.”.

Art. 3. La société a pour objet l’exploitation d’un atelier de mécanique générale et de constructions métalliques, ainsi que toutes les activités connexes.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu’à l’étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme “Société de Participations Financières”.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l’achat, la vente, l’exploitation et la gestion d’immeubles.

La société pourra s’intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- IP Finance II, LLC, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2.- Monsieur Geoffroy DIDIER, cinq parts sociales	<u>5</u>
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles. S’il y a plusieurs propriétaires d’une part sociale, la société a le droit de suspendre l’exercice des droits afférents, jusqu’à ce qu’une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l’usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d’usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu’avec l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l’interdiction, l’incapacité, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-2740 Luxembourg, 2, rue Nicolas Welter.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean SCHWIRTZ, retraité, né à Dudelange, le 17 septembre 1942, demeurant à L-4242 Esch-sur-Alzette, 11A, place St. Michel, gérant technique et

Monsieur Nicolas DIDIER, Président et C.E.O. de IP Finance II, LLC, né à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 1951, demeurant à NY-10538 Larchmont, 69, Prospect Avenue (Westchester, New York, Etats-Unis d'Amérique du Nord), gérant administratif;

3.- Dans le cadre de l'exploitation d'un atelier de mécanique générale et de constructions métalliques, la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas DIDIER, Geoffroy DIDIER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2011. Relation GRE/2011/1072. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011043284/136.

(110049017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Lafor 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.591.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary in Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED:

LAFOR 1 S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, in process of registration with the RCS Luxembourg, hereby represented by Mr. Sidney Bouvier, private employee, by virtue of a proxy under private seal given on 10 March 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, the holding, the hiring and the development of all movable goods or real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and everywhere else abroad.

The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in-and outside the country.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LAFOR 2 S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a par value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on December 31.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2011.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Sidney Bouvier, born on March 22, 1976 in Nancy (France), professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Mr. Marc Ambroisien, born on March 8, 1962 in Thionville (France), professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Mrs. Ingrid Higuera, born on March 10, 1976 in Marseille (France), professionally residing at Diagonal 605, E-08028 Barcelona (Spain).

The managers are appointed for an unlimited period of time.

2) The address of the corporation is set at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

LAFOR 1 S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Sidney Bouvier, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "LAFOR 2 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui un pouvoir spécial a été délégué.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Des résolutions écrites signées par l'ensemble des gérants (i) seront valides et produiront un effet obligatoire comme si elles étaient adoptées par un conseil de gérance dûment convoqué et tenu, et (ii) porteront la date à laquelle elles seront signées par le dernier des gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, LAFOR 1 S.à r.l., représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Sidney Bouvier, né le 22 mars 1976 à Nancy (France), demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Monsieur Marc Ambrosien, né le 8 mars 1962 à Thionville (France), demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Madame Ingrid Higuera, née le 10 mars 1976 à Marseille (France), demeurant professionnellement Diagonal 605, E-08028 Barcelona (Espagne).

Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BOUVIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11767. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040421/271.

(110045279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Colours Connection Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011048011/11.

(110053790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Farmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.323.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu le 3 janvier 2011

Première résolution:

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur John SEIL et coopte la nomination de son remplaçant Monsieur Gerdy ROOSE, né le 14/02/1966 à Wevelgem (Luxembourg), fiscaliste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2011.

Deuxième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Pierre LENTZ, expert comptable, né à Luxembourg, le 22/04/1959 à Luxembourg, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FARMATS.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011054708/21.

(110061731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 32.511.

Il résulte de la réunion du 29 mars 2004 du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes en remplacement de monsieur Carlo REDING, H.R.T. Révision S.A. inscrit sous le N° B 51.238 au Registre de Commerce et des Société du Luxembourg, dont le siège social se trouve 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2011 statuant sur les comptes de 2010

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signature

Référence de publication: 2011053980/19.

(110059444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

N.A.C.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.613.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011048171/11.

(110054098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

N.A.C.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.613.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011048172/11.

(110054099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Nectar&Ambrosia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.065.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011048173/10.

(110054296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

B.M.D. International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.796.

L'an deux mille onze, le neuf février,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «B.M.D. INTERNATIONAL S.A., SPF» (la «Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.796, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 268 du 7 août 1990.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Olivier du Bouëxic de Pinieux, employé privé, 50, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 50, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 50, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg .

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 594.000) pour le ramener de son montant actuel de SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS (EUR 794.000) à DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000) sans annulation d'actions et par remboursement à due concurrence aux actionnaires au prorata de leur participation.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Pouvoir à conférer au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 594.000) pour le ramener de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 794.000) à deux cent mille euros (EUR 200.000) sans annulation d'actions et par remboursement à due concurrence aux actionnaires au pro rata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par six mille six cent six (6.606) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs pour fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. DU BOUEXIC DE PINIEUX, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2011. LAC/2011/6838. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011046886/67.

(110037388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

New Europe Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour New Europe Directories S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011048174/11.

(110054286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

TPG-Axon Cube S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.132.

En date du 28 janvier 2011, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Butler, en tant que gérant de la société avec effet au 31 janvier 2011
- de nommer Monsieur John Mackenzie, né le 13 juillet 1977 à Glasgow, Ecosse, ayant comme adresse 9 Arundel Gardens London W11 2LN en tant que gérant de la société avec effet au 31 janvier 2011 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051350/16.

(110056511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Robe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 85.850.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.04.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011055862/12.

(110062793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.
